

Règlement particulier du 4^{ème} éco-tournoi des survoltés de Nogent-sur-Seine (10)

19 et 20 mars 2022

Séries R6-D7 / D8-D9 / P10-P11 / P12-NC

Le Club Espérance Badminton Nogent est heureux de vous inviter à la 4^{ème} édition de son tournoi national ouvert aux seniors et aux jeunes surclassés compétition à partir de cadet licenciés à la FFBaD pour la saison 2021/2022, **en poules**.

Le tournoi est en cours d'autorisation sous le numéro 2102137 et se déroulera selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.

Article 1 : LIEU

Gymnase AGORA Michel Baroin
Avenue Saint Roch
10400 Nogent-sur-Seine

Article 2 : HORAIRES

2-1 Le samedi, accueil des joueurs à partir de 07h30 et début des matches à 08h00 pour finir vers 20h00.

2-2 Le dimanche, début des matches à 8h00 et fin de la compétition prévue vers 18h en fonction du lancement des phases finales. Remise des lots et verre de l'amitié prévu à 18h30.

2-3 L'ordre des tableaux sera : Simple le samedi matin ; Double le samedi après-midi ; Mixte le dimanche matin et Demi-Finale / Finale de tous les tableaux le dimanche après-midi.

2-4 Les matches pourront être annoncés 1 heure maximum avant l'horaire initial si les joueurs sont tous présents dans le gymnase et pointés.

2-5 Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match, **et ce chaque jour de la compétition**.

2-6 Le temps de repos entre 2 matches consécutifs pour un même joueur est fixé à 20 minutes minimum. Ce temps pourra être diminué avec l'accord express de l'intéressé.

2-7 A l'appel de son nom, le joueur dispose de 3 minutes avant le début de son match. Tout joueur ne respectant pas ce délai pourra être disqualifié par le JA, quel que soit le niveau de la compétition. Le test des volants doit être effectué à l'arrivée des joueurs sur le terrain.

2-8 Un échancier prévisionnel sera affiché à titre informatif pendant le tournoi, ce dernier pourra être modifié par le comité d'organisation et le JA pour le bon déroulement du tournoi.

Article 3 : SÉRIES PROPOSÉES

3-1 Peuvent s'inscrire au tournoi, tous les joueurs(es) licencié(e)s FFBaD sur deux tableaux maximum dans les séries : R6-D7 / D8-D9 / P10-P11 / P12-NC. Les joueurs peuvent s'inscrire dans des séries différentes.

3-2 En simple, en double et en mixte, et dans la mesure du possible, un tournoi **R6D7 / D8D9 / P10P11 / P12NC** sera mis en place. Nous nous réservons le droit de regrouper ou supprimer un tableau en cas de manque de participants.

Les tableaux devront respecter l'article 3.2.1.5. du règlement général des compétitions « Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. »

Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).

3-3 Le comité d'organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit de regrouper certaines catégories dans un même tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

3-4 Le nombre de places par tableau est limité à 16 afin de pouvoir assurer 2 sorties par poules et de se limiter à des quarts de finales en sortie de poule (en amont des demi-finales et finales).

Article 4 : TARIFICATION

1 Tableau : **14€**

2 Tableaux : **19€.**

Article 5 : INSCRIPTIONS

5-1 Le nombre de participants est limité à **170 joueurs**. Les inscriptions des 150 premiers seront prises en fonction de leur date de réception – cachet de la poste faisant foi (ou date d'inscription sur Badnet avec règlement). Les 20 dernières places seront attribuées dans l'objectif de compléter les tableaux suivant la décision du comité d'organisation.

5-2 La date limite d'inscription est le **3 mars 2022 à 23h59**, cachet de la poste faisant foi (ou date d'inscription sur Badnet avec règlement). Les inscriptions reçues après cette limite ne pourront donc pas être acceptées.

5-3 La date du tirage au sort est fixée au samedi **5 mars 2022** et les classements pris en compte seront ceux publiés à cette date.

5-4 Tout désistement enregistré après le tirage au sort sera signalé à la ligue d'appartenance du joueur et non-remboursé (sauf cas de force majeure, justifié au plus tard 5 jours après le tirage au sort). Les pièces justificatives

(certificat médical, attestation de l'employeur...) devront être remises dans le délai impartis au juge arbitre (le jour de la compétition) ou envoyées à la ligue (dans les 5 jours suivants la compétition).

5-5 Tous joueurs non licencié à la date du tirage au sort sera exclus du tournoi.

5-6 Les engagements ne seront pris en compte:

- Qu'à réception postale de la feuille d'inscription dûment remplie et accompagnée du règlement à l'ordre de **CEBN** à l'adresse suivante :

REULIER Anthony, 19 rue Marius Ramus, 10400 Nogent-sur-Seine.

- Ou de l'inscription sur Badnet avec le règlement effectué

5-7 Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "au choix", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

5-8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées seront supportées par les clubs en cause.

5-9 En s'inscrivant, le participant autorise le Comité Organisateur à diffuser tout document comportant ses nom et prénom, classements, club et résultats, ainsi que toute photo du tournoi. Les autres informations personnelles resteront confidentielles.

Article 6 : VOLANTS

6-1 Les volants en plumes seront obligatoires pour les joueurs classés. Seuls les joueurs NC ont la possibilité de jouer en plastiques, sauf s'ils sont tous d'accord pour jouer en plumes.

6-2 Les volants sont à la charge des joueurs, partagés de manière équitable.

6-3 En cas de litige, les volants vendus sur place devront être utilisés **Carlton GT3**.

6-4 Les volants de toutes les finales seront fournis par le comité d'organisation.

Article 7 : ARBITRAGE

7-1 La compétition est placée sous le contrôle d'un Juge Arbitre, Mathieu LIVERNEAUX, désigné par le comité d'organisation.

7-2 Toutes contestations sera examinées par le JA et sa décision sera sans appel.

7-3 Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir le JA et la table de marque au risque d'être appelé sur un terrain et déclarer forfait en cas d'absence.

7-4 Les matches se dérouleront en auto-arbitrage durant tout le tournoi, mais le comité d'organisation et le JA se réservent le droit de demander la participation d'un arbitre à tout instant et en particulier pour les finales. De plus, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du JA qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

7-5 Une tenue correcte et conforme aux circulaires de le FFBaD sera exigée lors du tournoi.

7-6 Si le volant touche les structures ou les câbles des panneaux de basket, un let sera disputé au service et le volant sera considéré comme faute en jeu.

Article 8 : RÉCOMPENSES

1300€ de récompenses réparties dans l'ensemble des tableaux . Un lot d'accueil sera offert à chaque participant.

Article 9 : DOPAGE

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les Instances Sportives devra le signaler, **dès son arrivée**, au JA et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Article 10 : PROTOCOLE SANITAIRE COVID

Le pass sanitaire est obligatoire pour tous (joueurs et accompagnateurs, comité d'organisation) voulant entrer dans le complexe sportif. Le port du masque ne sera donc pas obligatoire dans l'enceinte du gymnase mais reste fortement conseillé. Un joueur se présentant sans pass sanitaire valide sera déclaré forfait volontaire par le Juge Arbitre (suspension de 2 mois).

Article 11 : VOL, PERTES

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'accidents ou autres incidents.

Article 12 : DIFFUSION

En s'inscrivant, le participant autorise le Comité Organisateur à diffuser tout document comportant ses nom et prénom, classements, club et résultats, ainsi que toute photo du tournoi. Les autres informations personnelles resteront confidentielles.

Article 13 : RESTAURATION

Une buvette sera à disposition pendant toute la durée du tournoi avec boissons, sandwiches, salades, croque-monsieur et gâteaux.

Article 14 : HÉBERGEMENT, RESTAURATION

Hôtel : Saint Laurent 19 rue des fossés 10400 Nogent-Sur-Seine 03 25 39 71 46	Camping Municipal Rue Villiers aux Choux 10400 Nogent-Sur-Seine 03 25 39 76 67
Hôtel beau Rivage 20 Chem. de Villiers aux Choux, 0400 Nogent-sur-Seine	La belle Dame 5 bis Anc. Rte de Villenaux 10400 Nogent-sur-Seine

Aucun tarif n'a été négocié dans le cadre de l'organisation du tournoi.

RENSEIGNEMENTS :

REULIER Anthony anthony.reulier@yahoo.com 06 95 40 75 32

FAUGUET Delphine delphine.fauguet@cegetel.net 06 03 69 20 16

Françoise Barnet francoise.barnet@neuf.fr 06 74 87 25 66

Le Comité d'organisation.